MINISTERE DE L’EDUCATION NATIONALE ET DE L’ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

CABINET

« Point de presse du gouvernement »

|  |
| --- |
| Déclaration liminaire  du Ministre de l’Education nationale et de l’Alphabétisation, Pr Stanislas OUARO |

Ouagadougou, le 23 Mai 2019

Avant tout propos, je voudrais exprimer ma reconnaissance et mes sincères remerciements à vous, hommes et femmes de médias, pour votre constante disponibilité à ce rendez-vous de redevabilité que nous devons aux vaillantes populations du Burkina Faso, qui sont en réalité les mandataires de nos actions.

Notre intervention va se dérouler en trois points :

1-La mise en œuvre des instructions du Conseil des Ministres du 30 avril 2019

2-Les préparatifs des examens

3-La situation des écoles fermées

1. **La mise en œuvre des instructions du Conseil des Ministres du 30 avril 2019**

Le conseil des ministres, en sa séance du 30 avril 2019, suite au mot d’ordre de boycott lancé par la CNSE, a pris des mesures visant à finaliser la rédaction du projet de statut valorisant et d’apurer le traitement des indemnités et des actes de bonification d’échelon à titre exceptionnel accordé au personnel occupant les emplois spécifiques du MENAPLN avant le 31 mai 2019.

Pour mettre en œuvre cette délibération du Conseil des Ministres, mon département, de concert avec les autres ministères concernés, à savoir le ministère en charge de la fonction publique et celui en charge des finances a pris des mesures organisationnelles.

**Concernant la finalisation de la rédaction du statut valorisant**, il me plait de saluer la réalisation de cet engagement puisque l’atelier tenu à Koudougou a permis au comité bipartite de rédaction de disposer effectivement d’un projet de statut consensuel. Le comité a pris en compte les 20 et 21 mai, les derniers amendements pour nous permettre de transmettre le projet de décret finalisé dans les prochains jours au Conseil des Ministres pour adoption.

**Au sujet du traitement des indemnités de logement et spécifique,** il me plait de rappeler que le traitement desdites indemnités a débuté en septembre 2018 uniquement au niveau central et ce jusqu’au mois d’avril 2019. Les certificats administratifs avaient été par la suite renvoyés au niveau régional en vue de la poursuite du traitement. Dans le cadre de l’opération spécial de traitement, toutes les directions régionales du MENAPLN et du MINEFID y ont été associées, à l’exception de celles de la région du centre. Il s’agit donc des 24 directions régionales du MENAPLN, des 12 directions régionales du budget et des 12 trésoreries régionales. Cette mobilisation a permis de réaliser des résultats très forts appréciables, allant au-delà des taux de réalisation attendus.

**Concernant le dossier relatif à la bonification d’échelon,** il convient de rappeler que la prise des actes et la première constatation financière ont débuté au mois de mars 2019. Suite aux instructions du Conseil de Ministre, une opération spéciale de traitement a été organisée. Il faut noter que le traitement de ce dossier pendant l’opération a particulièrement été perturbé par le mouvement d’humeur du syndicat national des gestionnaires des ressources humaines, étant donné que la prise de cet acte relève de la responsabilité du ministère en charge de la fonction publique. Toutefois, il est heureux de constater que d’intéressants résultats ont été atteints, puisqu’à ce jour, plus de la moitié des actes ont pu être pris et signés, avec certes un retard qui n’a pas permis d’assurer la correction financière de tous les actes pris.

**Pour ce qui est du dossier des agents des ex-garderies,** la liste des bénéficiaires est stabilisée, l’évaluation financière est stabilisée et le dossier sera introduit en conseil des ministres par le ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale.

Je voudrais donc, au nom du Gouvernement féliciter l’ensemble des acteurs pour leur mobilisation qui a permis de réaliser de belles performances au niveau des trois dossiers et dont les détails vous seront donnés toute suite à travers des documents annexes. Il faut relever que l’opération organisée a mobilisé plus de 400 agents des trois départements ministériels, parmi lesquels les représentants de la CNSE.

Je voudrais également féliciter particulièrement la CNSE, pour leur auteur de vue, leur esprit de sacrifice et de patriotisme qui a permis aux différents acteurs d’arriver à des consensus qui permettront aux acteurs de sauver l’année scolaire, en témoigne la levée de tous les mots d’ordre pour compter de ce jour. Certes, il existe des insuffisances mais le gouvernement prend l’engagement de continuer à travailler avec les partenaires sociaux pour une amélioration des conditions de vie et de travail des personnels de l’éducation.

**Quelles mesures envisagées pour la suite concernant le traitement des dossiers relatifs à la bonification d’échelon et des indemnités ?**

Nous comptons, au cours du mois de juin concentrer nos efforts sur le dossier bonification d’échelon avant que les techniciens du MFPTPS ne soient pris pour le traitement des dossiers des sortants des écoles à partir de juillet. Ce qui permettra, si le SYNAGRH assoupli son mouvement, d’achever le reliquat des actes restants et procéder à la correction financière. Pendant ce temps, les responsables des structures au niveau régional prendront les dispositions pour faire le point de la situation des agents qui n’auraient pas bénéficié de leurs indemnités en vue de prendre les mesures nécessaires en établissant les certificats administratifs.

Quant à l’allocation de la part des indemnités prévue au titre de l’année 2019, elle pourrait intervenir à partir du mois de septembre, et ce, dans le souci de respecter le délai de fin décembre 2019 pour l’allocation de la deuxième moitié du taux revalorisé prévu par le protocole d’accord. Dans ce sens, la direction de la solde a été instruite à l’effet de paramétrer cela dans le SIGASPE.

**2- Les préparatifs des examens**

**Mesdames et Messieurs les journalistes**

## A ce jour les jurys sont constitués pour tous les examens et les numéros de procès-verbaux sont attribués aux candidats.

## **- Le calendrier des examens de la session**

Le calendrier de déroulement des examens de la session de 2019 va du 6 au 20 juin 2019 pour les épreuves écrites. Le BEPC, les BEP et CAP commencent le 6 juin et le CEP est prévu pour le 11 juin 2019.

L’épreuve d’Education physique et sportive du BEPC, du BEP et du CAP s’est déroulée du 6 au 20 mai sans incident.

**-Au niveau des effectifs**

## **\*Le Certificat d’Etudes Primaires (CEP)**

Nous avons enregistré **419 260** inscrits (223 529 filles et 195 731 garçons) soit 29 751 candidats en plus par rapport à la session de 2018 avec un taux d’accroissement de 7,6%. C’est seulement dans la région de l’Est qu’il y a moins d’inscrits à cette session par rapport à l’année dernière. En effet on y enregistre une baisse de 1031 candidats par rapport au nombre d’inscrits en 2018. Cette situation est liée au contexte sécuritaire difficile dans la région. Les candidats au CEP sont répartis dans 1907 centres d’examens et 8781 salles.

**\* Le Brevet d’Etudes du Premier Cycle (BEPC)**

Nous avons 304 096 candidats inscrits pour le BEPC contre 314 387 à la session de 2018, soit une régression de 3,27%. Deux raisons pourraient expliquer cette baisse du nombre d’inscriptions :

- la situation qui prévaut dans les régions de l’Est, du Sahel et du Nord (des établissements fermés) n’est pas sans conséquence sur le nombre total d’inscrits. On observe une baisse de 1254 candidats au Sahel, 1154 au Nord et 1122 à l’Est.

- la seconde raison est que la session de 2018 a enregistré 131 212 admis soit 42,94% de ceux qui se sont présentés (contre un taux de succès de 28,83% l’année précédente). Il y a donc beaucoup moins de redoublants qui se présentent cette année à cet examen. Cela est relativement bien illustré dans les régions du centre et des Hauts Bassins qui ne connaissent pas de fermeture d’établissement mais où le nombre d’inscrits a respectivement baissé de 2769 et 1485.

Les candidats au BEPC de cette session sont répartis dans 1427 centres de composition (soit 728 jurys et 699 centres secondaires).

**\* Les examens de l’EFTP (BEP et CAP)**

Au niveau de l’enseignement et la formation techniques et professionnelles nous enregistrons 12 028 candidats (4684 filles et 7344 garçons) contre 11 307 à la session de 2018 soit un taux d’accroissement de 6,38%.

Les services de mon département sont à pied d’œuvre et l’acheminement des épreuves vers les centres d’examens commencera le 27 mai prochain.

# Au regard de la situation sécuritaire, une session spéciale à l’endroit des élèves en classe d’examens dont l’année scolaire a été fortement perturbée sera organisée. Nous ferons à partir de la fin du mois de mai, l’état des lieux pour déterminer ceux qui verront leur année scolaire blanchie et ceux qui pourront par un réaménagement du calendrier scolaire achever leur année scolaire.

**-Le budget des examens de la session 2019**

Le budget de la session 2019 est de **14 536 685 184.** Reparti comme suit

* Les DREPPNF (pour le CEP) : **5 866 511 913**
* Les DREPS (pour le BEPC, les BEP et les CAP) : **6 563 551 271**
* La DGEC : **2 106 622 000**

En 2018 il était de 14 475 738 055.

Des difficultés liées à l’acquisition du matériel et des consommables ont émaillé le processus mais nous sommes parvenus à les lever afin de rendre les épreuves disponibles dans les centres d’examens dans les délais.

**3-La situation des écoles fermées à la date du 17 mai 2019**

A la date du 17 mai, Au total, **mille neuf cent trente-trois (1933)** écoles et établissements post primaires et secondaires sont fermés. **Trois cent-vingt-six mille cent cinquante-deux (326 152)** élèves sont affectés par cette situation. De même, **neuf mille quarante deux (9042)** enseignants seraient hors des classes.

Pour faire face à cette situation, je rappelle que le gouvernement a élaboré une stratégie de scolarisation des élèves des zones à forts défis sécuritaires dont les principaux axes sont entre autres :

* L’élaboration d’un plan d’actions, des outils de suivi-évaluation et d’une cartographie des interventions de la stratégie ;
* La mise en place des organes et instances de coordination et de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie ;
* L’évaluation rapide des besoins des structures éducatives ouvertes ;
* Le réaménagement des programmes d'enseignement en fonction des publics cibles et des nécessités de rattrapage des retards constatés sur le terrain ;
* Le réaménagement du calendrier scolaire ;
* La mise en œuvre des approches pédagogiques adaptées aux différentes situations constatées sur le terrain ;
* La mise en œuvre des actions de sensibilisation des communautés ;
* Les appuis aux structures éducatives ouvertes ;
* La réinscription des élèves déplacés dans les structures éducatives hôtes ;
* La mise en œuvre d’un plan de communication.

**Mesdames et messieurs les journalistes,**

Je voudrais, avant de clore mon propos, vous réitérer mes vifs remerciements pour votre disponibilité à nous accompagner dans la diffusion des informations saines, toutes choses qui permettent aux communautés éducatives à la base, aux partenaires, à l’opinion nationale d’être au diapason de l’actualité éducative et d’autre part d’apporter leur pierre au processus de développement de notre système éducatif.

**Je vous remercie !**